



2019-03-031-DAP

nomenclature: 3.6.3



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

OBJET : AUTORISATION DE PASSAGE AVEC ENEDIS POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA CONCIERGERIE DU COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE, ALLÉE DU COLLÈGE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	Mme BAULON
Mme CORRIHONS	procuration à	M. DUBERT
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
M. SALLABERRY	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	Mme PICAT

ABSENTS EXCUSÉS

M. CLAVERIE

ABSENTS :

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2019-03-031-DAP - AUTORISATION DE PASSAGE AVEC ENEDIS POUR L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA CONCIERGERIE DU COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE, ALLÉE DU COLLÈGE.

Monsieur le Maire informe qu'à l'occasion de l'arrivée d'un nouveau concierge pour le complexe sportif Léo Lagrange, la commune souhaite individualiser le compteur électrique du logement qui lui sera remis à disposition.

Les travaux d'alimentation de ce nouveau compteur seront effectués par ENEDIS. ENEDIS sollicite la commune, propriétaire de la parcelle AT 788, afin de l'autoriser à passer le raccordement sur ladite parcelle.

L'opération consiste en un terrassement sur une longueur de 18 mètres et une largeur de 40 cm sur la parcelle AT 788, et en la confection d'une boîte sur réseau souterrain. La commune est chargée d'encastrer la borne ENEDIS dans la clôture.

Il y a lieu de se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord de passage.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet d'autorisation de passage à délivrer à ENEDIS,

DELIBERE

APPROUVE l'autorisation délivrée à ENEDIS pour le passage des câbles électriques Basse Tension en vue de l'alimentation électrique de la conciergerie du complexe sportif Léo Lagrange, Allée du Collège. La remise en état des surfaces se fera à l'identique. L'autorisation est accordée gratuitement. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'autorisation de passage.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 mars 2019

Le Maire

